

## SOUTIEN FINANCIER A DE JEUNES PORTEURS DE PROJETS D'ESS par les Fondations et Entreprises partenaires du Programme Jeun'ESS *Modus operandi*

### 1. Modalités d'instruction et de sélection :

#### Identification des projets

La Fondation Crédit Coopératif, la Fondation MACIF, la Fondation Ag2R La Mondiale, la Fondation Groupe Chèque Déjeuner, la MAIF et la MGEN repèrent, le cas échéant, parmi les dossiers qu'elles instruisent selon leurs procédures habituelles des dossiers exemplaires correspondant aux critères suivants (base règlement de l'appel à projets Jeun'ESS 2011) :

- Les projets présentés peuvent concerner la création, la consolidation, le développement ou l'essaimage de structures de l'ESS
- Les initiatives présentées devront reposer sur une démarche entrepreneuriale, incluant la vente de prestation ou de produits et présenter un caractère d'innovation sociale.
- La structure ou la future structure s'inscrit dans l'un des statuts de l'économie sociale et solidaire ou répond aux critères de l'agrément « entreprise solidaire », et respecte les principes de l'Économie sociale et solidaire
- Les porteurs de projets (dirigeant ou futurs dirigeants en cas d'entreprise en création) ont moins de 30 ans à la date du dépôt de candidature. En cas de projet porté collectivement, deux au moins des porteurs devront avoir moins de 30 ans.
- Le siège social est établi ou a vocation à être établi sur le territoire national français.

Le projet peut avoir déjà fait ou non l'objet d'un financement de la Fondation.

#### Orientation des dossiers retenus vers Jeun'ESS

La Fondation ou l'entreprise adresse, dès repérage, à Claire Gadebois (claire.gadebois@avise.org) le dossier complet du projet présélectionné, contenant :

- Une fiche de présentation synthétique sur la base du modèle en annexe 2,
- Le formulaire type propre à la fondation,
- La grille éventuelle d'analyse,
- Les pièces complémentaires et annexes.

Chaque entreprise ou fondation peut adresser un dossier à Jeun'ESS. Si l'ensemble de l'enveloppe (39 000 €) n'a pas été consommée, un deuxième dossier pourra être soumis en fin d'année 2013, à la suite du comité de validation Jeun'ESS.



### **Comité de validation**

Les dossiers sont présentés à un comité de validation Jeun'ESS qui valide le montant attribué. Celui-ci se réunit en décembre 2013 (date à définir).

Ce comité est composé de 2 représentants du comité de pilotage et d'une personne de l'Avise.

L'organisation du comité de validation est prise en charge par le Programme Jeun'ESS.

La décision est notifiée au porteur de projet par Jeun'ESS.

Une convention est établie entre Jeun'ESS et chaque porteur de projet soutenu.

### **Valorisation et communication**

Les lauréats se voient remettre leur prix par Jeun'ESS et participent à un événement dédié réunissant l'ensemble des lauréats soutenus par le Programme Jeun'ESS, lors du Salon des Entrepreneurs, le 5 ou 6 février 2014.

Des opérations de communication conjointes et/ou individuelles (communiqué de presse, articles, site internet, etc.) pourront être menées par la Fondation ou l'entreprise partenaire et Jeun'ESS, avec accord et information préalable des parties.

## 2. Modèle de fiche de présentation du projet soumis à Jeun'ESS par les fondations

*Renvoi possible aux supports d'instruction du partenaire*

### Fondation qui soumet le projet à Jeun'ESS

Nom de la fondation:

Contact de la personne ayant effectué l'instruction:

Date de candidature et/ou d'instruction du projet :

### Projet

Nom de la structure :

Nom du projet :

Résumé du projet :

Principaux points forts :

Principaux points de vigilance :

Budget du projet :

### Porteurs du projet (dirigeants ou futur dirigeants)

Nom, prénom, fonction et âge

### Financement

Le projet a-t-il fait /va-t-il faire l'objet d'un financement par la Fondation ? (si oui, préciser quand et combien) ?